

AUXERRE

# DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE OU DE MISE À JOUR

MAIRIE

accueil du public

@CCUEIL / COMMUNICATION

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
03 86 72 43 00

OUVERTURE  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H À 17H

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

WWW.AUXERRE.FR



MAJ-19/06/2019

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

**Un second livret de famille original ou un duplicata est délivré selon les situations suivantes :**

- Séparation ou divorce des parents ou des époux
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms qui figurent sur le livret de famille
- Perte, vol, détérioration ou destruction du premier livret

**Une mise à jour du livret de famille est obligatoire du fait de changement de votre état civil ou de votre situation familiale :**

- Naissance et adoption
- Reconnaissance après naissance d'un enfant
- Mariage ou divorce des parents
- Décès d'un membre de la famille

## OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Il convient de s'adresser à la mairie de son domicile

## QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Le titulaire du livret de famille ou son représentant (*tutelle*)

## QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

**Pour un second livret de famille ou duplicata :**

- Le formulaire n°3** regroupant les informations concernant les actes du livret de famille à reconstituer (*noms, prénoms, dates, lieux de mariage, lieux de naissance, etc*)

**Pour une mise à jour du livret de famille :**

- Livret de famille original
- Documents justifiant et précisant le changement dans l'état civil ou dans la situation familiale

## DÉLAI ?

Variable selon la durée de traitement par les mairies concernées et par les délais d'acheminement du courrier

## COÛT ?

- 15,50€ pour tout livret de famille ouvert à Auxerre, si perdu, détruit, détérioré ou volé.
- Gratuit pour une mise à jour du livret de famille